

DFSVE

DEMANDE DE RÉGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE) –
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026 / 2027

À remettre au secrétariat pédagogique après échange avec le responsable de la formation.

Dates limites de dépôt :

- Semestre 1 : 30 septembre 2026
- Semestre 2 : 22 janvier 2027

1 – IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT

Nom :	
Prénom :	
Téléphone :	
E-mail :	
Adresse:	
Code postal :	Ville :

Formation/diplôme préparé	
---------------------------	--

Diplôme préparé l'année 2026-2027	☐
-----------------------------------	--------------------------

Composante:

- ☐ Faculté des Affaires Internationales (AI)
- ☐ UFR Humanités & Sociétés (H&S)
- ☐ UFR des Sciences et Techniques (ST)
- ☐ Institut Universitaire de Technologie (IUT)
- ☐ Institut Supérieur d'Etudes Logistiques (ISEL)

2 – MOTIF DE LA DEMANDE (motif du RSE)

☐

Justificatifs joints :

☐ oui

☐ non

Lettre de motivation jointe :

☐ oui

☐ non

3 – AMENAGEMENTS DEMANDÉS

☐ Dispense d'assiduité

☐ Dispense totale

☐ Dispense partielle

Jours/horaires concernés :

Absences autorisées

☐ Autorisation d'absence pour les activités suivantes:

Organisation des enseignements

☐ Dérogation pour le choix du groupe de TD

Évaluations

☐ Aménagement des modalités des contrôle des connaissances et des compétences

☐ Dispense de contrôle continu

☐ Aménagement selon les prescriptions du service d'aide à l'autonomie (ex service handicap)

☐ Aménagement selon les prescriptions du service de médecine preventive

☐ Autres aménagements :

4 – AVIS DU RESPONSABLE DE FORMATION

Nom :

Prénom :

Situation déclarée :

- ☐ Validée au vu des justificatifs fournis
☐ Non validée au vu des justificatifs fournis

Préconisation :

- ☐ Préconise les aménagements demandés par l'étudiant **sans réserves particulières**
☐ Préconise **d'autres aménagements adaptés** décrits ci-dessous :

Aménagement défini d'un commun accord le : / /

Signature du responsable de formation	Signature de l'étudiant

5 – DECISION ADMINISTRATIVE

- **Avis de la CFVU**

Pour les étudiants engagés dans la vie associative universitaire ou dans les organisations étudiantes

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

- **Décision de la direction de l'UFR**

☐ Accordé

☐ Refusé

Fait au Havre le : / /

Signature :

INFORMATION IMPORTANTE

L'étudiant doit prendre contact avec son secretariat pédagogique afin de connaître les dates d'évaluation, d'examen et toute information nécessaire au suivi de sa formation.

Recours : une commission paritaire de recours peut être saisie dans **les 7 jours suivant** la signature de la demande d'aménagement

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Peuvent bénéficier du régime spécial d'études:

- Les étudiants travaillant au moins 8 heures/ semaine
- Les étudiants bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur (EAP)
- Les étudiants élus et présents dans les conseils de l'ULHN
- Les sportifs inscrits sur la liste de haut ou bon niveau établie par la commission gérée par le SUAPS
- Les artistes après validation par la direction de la culture des arts ...
- Les étudiants engagés dans au moins 2 formations conduisant à des diplômes nationaux
- Les étudiants chargés de famille (sur présentation du livret de famille)
- Les étudiants en situation de handicap après accord de la médecine preventive ou du service d'aide à l'autonomie
- Autres cas (consulter la commission issue de la CFVU)